

RECHERCHES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU COURS DE L'ESCAUT

PAR LE D^r J. VAN RAEMDONCK

Membre effectif, à Saint-Nicolas.

L'ensablement sur certains points et l'érosion sur certains autres points du fond ou des rives de l'Escaut, mais surtout les endiguements et les inondations, ont dû souvent changer son cours dans les temps primitifs. Jadis, ce fleuve, au lieu d'entrer au Pays de Waas, près de Thielrode, en se joignant là à la Durme, ne s'approchait même pas de Thielrode; mais formait, entre l'ancienne baronnie de Bornhem et le domaine de Weert, deux courbes concaves reliées, au milieu, par une courbe convexe. Ces deux courbes concaves embrassaient respectivement le Grand Weert et le Petit Weert (1), limités alors au nord-ouest par la Durme qui se continuait jusqu'à Tamise. De ces deux courbes, celle du côté du nord mouillait le château de Bornhem, pour couler ensuite vers l'endroit de l'écluse actuelle, un peu en amont de Tamise, où elle recevait la Durme et où l'entrée du fleuve au Pays de Waas avait lieu. Ce n'est qu'après 1240 que cette situation a changé. Après cette époque, mais à une date qu'on ne peut préciser, l'Escaut s'est creusé un prolongement jusque près de

(1) Le Grand Weert se nomme encore Vieux Weert ou Weert postérieur, et le Petit Weert se nomme encore Nouveau Weert ou Weert antérieur.

Thielrode : là, après s'être uni à la Durme, il s'est emparé du lit de cette rivière et l'a élargi jusqu'à Tamise, pendant que, à la suite de cela, son propre lit entre Bornhem et Weert, relégué en dehors du courant, s'est rétréci et détaché, à la longue, de toute communication avec le fleuve (1).

Que le cours primitif de l'Escaut a été réellement celui que nous venons de décrire, cela résulte de considérations topographiques et historiques. Et d'abord, l'ancien cours du fleuve, modifié par l'événement survenu après 1240, existe encore : il a une longueur d'environ 6 kilomètres et une largeur moyenne de 100 mètres, et se trouve figuré sur toutes les cartes sous le nom de Vieil Escaut. Ses anciennes dunes même, échelonnées suivant une direction semblable à celle des lignes courbes dont nous avons parlé, se remarquent aussi parfaitement (2); et ses digues, établies probablement vers la fin du XIII^e siècle, n'ont rien perdu de leur conservation. Qui ne se rappelle la petite île, nommée *Luizenbosch*,

(1) Quelques-uns, au contraire, sont d'avis que la jonction, près de Thielrode, de l'Escaut et de la Durme, doit s'être opérée par un rapprochement mutuel du fleuve et de la rivière l'un vers l'autre : la disposition de leur cours actuel semble l'indiquer, dit-on. Quoi qu'il en soit, la date précise de ce changement est inconnue. M. E. Best, sur la planche C, 2, de sa notice historique de Bornhem insérée dans le tome VI, 4^e livraison des *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas*, représente la nouvelle situation comme existant déjà en 1283. L'ingénieur Kümmer croit que le changement s'est fait au XVI^e siècle. Voici ce qu'il dit : « Le terrain qui constitue le polder de Weert était encore en 1246 séparé des hautes terres par l'Escaut qui, au XVI^e siècle, changea son cours en usurpant l'ancien lit de la Durme. Celle-ci, au lieu de se jeter, comme aujourd'hui, dans l'Escaut à Thielrode, y confluaient à proximité et quelque peu en amont de Tamise ». (*Essai sur les travaux de fascinaiges et la construction des digues, ou description du réendiguement des polders du Bas-Escaut belge; précédée d'une notice historique sur les polders, par U.-N. Kümmer, Bruxelles 1850, T. I, p. 9.*)

(2) Ces anciennes dunes, situées sur le territoire de Bornhem, commencent en deçà du débarcadère de Brans (ou Brants), coupent le hameau Hoog Heyde, traversent Luypegghem, le Zaevelberg, contournent au sud la nouvelle abbaye de Saint-Bernard, croisent obliquement la commune de Bornhem, pour suivre ensuite le chemin dit Broeckstraat jusqu'à la chapelle de Saint-Roch. Ces dunes sont bien représentées sur la grande carte de la commune de Puers, sortie, en 1857, de l'établissement géographique fondé à Bruxelles par Ph. Vandermaelen.

située au milieu de la Durme au-devant de son embouchure dans l'Escaut, et qui, en 1720, mesurait encore une superficie de 67 mètres carrés (1)? Cette île n'était-elle pas le dernier témoin et le dernier vestige de la terre ferme emportée au moment de la formation du nouveau cours du fleuve?

Mais la thèse que nous soutenons s'établit surtout par quelques vieux documents historiques. Aux archives de l'abbaye d'Afflighem appartient une charte de 1227, d'où il résulte : qu'à une certaine époque, Siger II, châtelain de Gand et seigneur de Bornhem, s'était emparé, pour y construire un moulin à eau, de trois pièces de terre, dites *Cortlande*, qui étaient la propriété de l'église de Bornhem. Pour réparer cet acte de spoliation, Siger fait don à l'église d'un muid de seigle à prendre, chaque année, au moulin qu'il avait établi (2). Or, l'établissement d'un moulin à eau n'était possible que dans une eau courante, et cette eau courante était ici l'ancien cours de l'Escaut, puisque, d'après la carte de Sanderus, les *Cortlande* étaient situées le long de ce fleuve. Une autre charte, appartenant aux archives de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand et datée du mois de mars 1240, est bien plus concluante encore. D'après cette pièce, Wautier, seigneur de Coudenborch et son épouse Mathilde avec Égide leur fils aîné, vendent à la dite église de Saint-Bavon, une terre nommée le Grand et le Petit Weert, située entre Tamise, Bornhem, Hamme et Thielrode, et *environnée de tous côtés par les eaux de l'Escaut et de la Durme*, ainsi que deux gerbes de la dîme prélevée sur cette terre, avec toutes les dépendances de la dite terre, à l'exception cependant de la pêche en dehors de la digue et de la

(1) Voyez sur ce *Luyzenbosch* et son château-fort: 1° *Het distrikt Sint-Nikolaas, voorheen Land van Waas*, T. I, pp. 18 et 403; 2° *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, T. IV, 3^e liv., pp. 283 et 384.

(2) Cette charte de 1227 a été reproduite par Du Chesne, dans son *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy. Preuves*, page 481, ainsi que par M. Best dans les *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, 4^{me} livraison, page 385.

haute justice en dedans comme en dehors de la même digue (1). Pour la vente de cette terre, ceux de Saint-Bavon reconnaissent aux vendeurs une rente annuelle à charge de leur église, payable vers la Saint-Bavon et variable selon plusieurs cas déterminés, mais qui sera : de 12 livres aussi longtemps que les deux Weert resteront non endigués, de 20 livres après l'endiguement de l'un d'eux, et de 40 livres après l'endiguement complet des deux. La même année, Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, de qui les deux Weert relevaient, confirme cette vente, pendant qu'en même temps il affranchit la terre vendue de tous droits et charges féodaux, et qu'il en garantit la possession contre toute contestation judiciaire (2). En 1246, Hugues, châtelain de Gand et seigneur de Bornhem, reconnaît n'avoir, du chef de sa seigneurie de Bornhem, aucun droit, domaine ni avouerie sur la terre vendue (3). Finalement, en 1317, l'acte de vente est soumis au visa du doyen de l'église de Sainte-Pharaïlde à Gand et des curés de Tamise (4). De ces quatre documents que nous venons d'analyser, il résulte : 1° qu'en 1240, les deux Weert étaient cernés, d'un côté, par l'Escaut, et, de l'autre côté, par la Durme : ce qui

(1) Il s'agit ici de la digue qui longeait la Durme et séparait alors cette rivière des deux Weert. Dans cet acte de vente des deux Weert, Wautier, seigneur de Coudenborch, déclare conserver pour lui la pêche en dehors de cette digue (c'est-à-dire dans la Durme), ainsi que la haute justice en dedans comme en dehors de cette même digue (c'est-à-dire dans les deux Weert comme dans la Durme).

(2) Si l'on en croit Van Lokeren, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, l'original de cet acte de vente de 1240, suivi de sa confirmation par le comte Thomas de Flandre, se trouverait aux archives de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, sous le n° 1, case 17. Cet acte a été reproduit dans le cartulaire de Saint-Bavon, fol. LXVIII verso, précieux manuscrit du xvi^e siècle conservé aux archives de l'État à Gand.

(3) Cette reconnaissance de désintéressement dans les deux Weert, délivrée en 1246 par Hugues, châtelain de Gand, a été reproduite par Du Chesne dans son *Histoire généalogique* déjà citée, page 520.

(4) L'original de ce visa, écrit sur parchemin et garni de deux petits sceaux, se trouve aux archives générales du département du Nord à Lille. Nous en avons obtenu une copie, grâce à la bienveillance de M. l'archiviste Dehaisnes.

ne pouvait être, qu'en admettant que cette dernière rivière se continuât jusqu'à Tamise pour s'y jeter dans l'Escaut, et que le cours de ce fleuve fût celui du Vieil Escaut actuel qui faisait alors par cette commune son entrée au Pays de Waas; 2° que, déjà à cette époque, les deux Weert étaient livrés à la culture, puisque le seigneur y prélevait deux gerbes pour la dîme; 3° qu'ils n'étaient pas encore endigués, et, par conséquent, que l'inondation qui, très-probablement, y a changé le cours de l'Escaut, a pu se faire d'autant plus facilement; 4° que cette inondation doit avoir eu lieu après 1240.

Et qu'on ne dise pas que ce que nous nommons Vieil Escaut n'était autrefois qu'une simple dérivation ou un bras du fleuve, ne recevant qu'un courant latéral, pendant que son lit véritable se dirigeait par Thielrode jusqu'à Tamise. Que ceux qui seraient tentés d'admettre cette hypothèse, nous expliquent alors la grande largeur du Vieil Escaut (de nos jours encore de 100 mètres en moyenne), ainsi que l'existence de ses dunes si loin dans les terres. Les termes mêmes de la charte de 1240 : *Scalde et Dorme unda undique interclusam*, ne sont-ils pas trop clairs et trop positifs pour douter le moins du monde de la conclusion que nous en tirons? Au surplus, la soumission des deux Weert à l'autorité ecclésiastique de l'ancien évêché de Tournai, achève d'écartier l'hypothèse. En effet. A l'époque de l'érection des premiers évêchés, leurs circonscriptions furent calquées, en général, sur les circonscriptions politiques. Ce fut surtout le cas — dit Bucherus (1) — dans les Pays-Bas, où l'Escaut a servi, pendant

(1) « Ac primum facile mecum æquus Lector admittet, sapientissimam matrem Ecclesiam, quæ disponit omnia suaviter, cum Dioceseon suarum partitionem moliretur, nullam faciliorem commodioremque instituere potuisse, quàm quæ civili responderet, aut proximè, quantum fas esset, accederet. Sic enim liquidior ac junctior erat sacri profanique Imperii gubernatio, altera alterius auxilio subnixa. Quod tanto verius esse pervidebit, quisquis priscos Episcopatum non Belgicorum modò, sed ceterorum quoque omnium limites cum Romanorum provinciarum civitatumve terminis composuerit, ut doctè ante nos Rhenanus annotavit. Quarum plerosque etiam hodie respondere

des siècles, de ligne de délimitation. C'est ainsi que, entre l'évêché d'Arras et de Téroouanne au sud et celui d'Utrecht au nord, tout ce qui se trouvait sur la rive gauche de l'Escaut jusqu'à la mer du Nord, était soumis à la juridiction de l'évêché de Tournai; c'est ainsi encore que l'Escaut, dans toute sa longueur, séparait cet évêché de celui de Cambrai qui se trouvait sur la rive droite de ce fleuve. Maintenant, si ce que nous nommons Vieil Escaut n'était, jadis, qu'une dérivation du fleuve et non le fleuve lui-même, alors les deux Weert se seraient trouvés sur la rive droite de l'Escaut et auraient, par conséquent, appartenu, aussi bien que Bornhem, à l'autorité ecclésiastique de l'évêché de Cambrai, au lieu d'appartenir, comme c'était le cas, à celle de l'évêché de Tournai.

L'ancien cours de l'Escaut, à partir de Gand, a été diversement décrit par les auteurs. Vredius, s'appuyant sur quelques documents historiques du ix^e et du x^e siècle, a avancé que la ville de Gand était autrefois un port de mer, ce qui suppose une communication directe entre cette ville et la mer du Nord par l'Escaut occidental. « Qui pourrait croire — dit-il — que, il y a environ 800 ans, Gand était un port de mer? Cela résulte cependant de la vie de Charlemagne, racontée par Du Chesne dans son histoire des Francs, où il dit : Lui-même (Charlemagne) alla, par terre, à la ville maritime de Boulogne, pour y inspecter la flotte qu'il avait fait construire l'année précédente et où les vaisseaux étaient rassemblés. Il y fit restaurer l'ancien phare élevé jadis pour guider les marins, et établit un fanal à son sommet pendant la nuit. De Boulogne il se rendit ensuite (*par mer*) vers le fleuve l'Escaut, arriva au lieu appelé Gand, et y inspecta également les vaisseaux qui avaient été construits là pour la même flotte. D'après le même Du Chesne — continue Vredius — Égin-

videmus in Galiis. Episcopales igitur in Belgio per hoc tempus parœcias ex civilibus Romanorum eruamus ». (*Æg. Bucherii Belgium romanum, Lib. VIII, C. X, § 1.*)

hard (1), dans ses faits et gestes de Charlemagne, s'exprime à peu près de la même manière. C'est ce qui explique la dénomination de port de Gand, dont Arnould le Grand (2) s'est servi dans un diplôme appartenant aux archives de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand et publié par Miræus dans sa notice des églises de Belgique, où il est parlé du cens qui se perçoit aux stations qui se trouvent dans le port de Gand depuis le fleuve l'Escaut jusqu'à l'embouchure de la Lys, alors que les eaux de l'Océan recouvraient le Pays de Waas ainsi que les contrées qu'on a appelées plus tard les Quatre-Métiers (3).

Traitant des « changemens arrivés sur la côte de Flandre par rapport à la situation des terres et des mers », Des Roches admet, comme Vredius, « une communication entre la ville de Gand et l'Océan », et suppose, en outre, que cette communication avait lieu « dans la direction vers le Sas de Gand ». A l'appui de sa manière de voir, il invoque d'abord le passage cité de la vie de Charlemagne, et y ajoute ensuite

(1) Éginhard, secrétaire et biographe de Charlemagne, était né dans la France orientale, qui comprenait une grande partie de la Belgique. Il devint abbé de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, à Gand.

(2) « Arnulpho, cum ætas floreret, ab ingenti in Cœnobium Blandiniense magnificentia facieque decora, Magni et Pulchri, ac, in extrema senecta, Prisci agnomen fuit ». (*Antonii Sanderi Flandria illustrata, T. I, p. 42.*)

(3) « Quis credat Gandavum annis ab hinc circiter octingentis, marinum fuisse portum? Patet tamen id ex vita Caroli Magni apud Du Chesne, ubi hæc leguntur: *Ipse autem (Carolus Magnus) in terra propter classem, quam anno superiore fieri imperavit, videndam, ad Bononiam civitatem maritimam, ubi eædem naves congregatæ erant, accessit, farumque ibi ad navigantium cursus dirigendos, antiquitus constitutam, restauravit, et in summitate ejus nocturnum ignem accendit, inde ad Scaldim fluvium veniens, in loco, qui Gand dicitur, naves ad eandem classem ædificatas, adspexit. Eodem fere modo in gestis Caroli Magni per Eginhartum apud eundem Du Chesne. Hinc portus Gandavus dicitur ab Arnulpho Magno, in diplomate quod, ex archivis S. Petri Gandensis, vulgavit Miræus, in Notitia Ecclesiarum Belgii, ubi hæc: Censum qui accipitur de mansionibus, quæ sitæ sunt in portu Gandavo, a flumine Scalda usque ad decursum fluminis Legiæ. Cum videlicet Wasiam, eamque regionem, quæ quatuor ambachta postmodum est appellata, Oceani aquæ occuparent ». (*Flandria vetus autore Olivario Vredio, p. 34.*)*

le témoignage d'un diplôme de 967. « Il est encore fait mention — dit-il — du port de Gand, *portus Gandavus*, dans le diplôme par lequel le roi Lothaire confirma, en 967, les possessions de l'abbaye de Saint-Bavon : il sera nécessaire d'en rapporter les termes, parce que les endroits qui y sont nommés et l'ordre dans lequel ils paroissent, indiquent clairement les environs de Gand, et non pas ceux du Sas de Gand, où, sans cette circonstance, on seroit tenté de chercher le port des Gantois. *Appendentia autem hæc roboramus, omnes mansiones ultra Legiam de portu Gandavo : in Heckenghem mansiones decem... villa Gondelghem... villa Slota, et Slouderega, et Desseldonck, Tonensela, et Spenghedonck, et Metmedonck... villa Singhem, cum appendiciis suis*. Huit siècles et plus n'ont pas tellement défiguré ces noms, qu'on ne les retrouve facilement pour la plus grande partie dans ceux des villages de Wondelghem, de Slote, de Desseldonck, de Dorensela, de Mendonck, etc., situés *ultra Legiam*, comme dit le diplôme, au delà de la Lys en prenant depuis le port, ou comme nous dirions aujourd'hui, depuis la ville de Gand, *de portu Gandavo* » (1).

Le chanoine David (2) soutient aussi « que le cours de l'Escaut de Gand à Termonde n'est pas son cours primitif, et qu'anciennement le fleuve, au-dessous comme au-dessus de Gand, continuait sa direction du midi au nord ; il est d'avis que c'est dans le canal d'Othon qu'il faut chercher le lit primitif du fleuve » (3). Pour établir ce dernier point, il tend à prouver, par le témoignage d'auteurs et de quelques vieilles chartes, « que le cours de l'Escaut, depuis sa source jusqu'à son embouchure, formait la ligne de séparation, toujours suivie avec une extrême rigueur, entre les deux royaumes (*la*

(1) *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, par M. Des Roches. T. I, p. 153.

(2) *Recherches sur le cours primitif de l'Escaut*; notice de M. le chanoine David, membre de l'Académie, insérée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, T. XVI, 1^{re} partie, 1849, pp. 257-282.

(3) Notice citée du chanoine David, pp. 269 et 277.

France et l'Empire), et que la destination de la Fosse Othonienne — qui servait de ligne de démarcation — était précisément celle que les plus anciens monuments assignent à l'Escaut » (1). Quant à la direction que suivait le canal d'Othon, l'auteur nommé adopte le tracé indiqué par Warnkœnig : « il est certain — dit-il — que le canal commençait au pont de l'église Saint-Jacques, à Gand, et qu'il débouchait dans le Hont actuel que la chronique de Saint-Bavon appelle *la mer* (2) ; mais on a disputé sur les endroits intermédiaires par où il passait, ainsi que sur le point de son écoulement. Le seul moyen de retrouver avec quelque certitude le cours du canal creusé au x^e siècle, c'est de rechercher les limites occidentales des Quatre-Métiers, dont il devait séparer les communes-frontières de celles situées hors de l'Empire. Or, en dirigeant ses investigations vers ce but, M. Warnkœnig est parvenu à lever bien des doutes, et à déterminer assez exactement la ligne suivie par la Fosse Othonienne. Il dit d'abord que le village de Piete, inondé en 1377, faisait partie du métier de Bouchaute, tandis que Biervliet et Notre-Dame *ten Hamere* (3), situés plus au nord, formaient une seigneurie particulière. Il en conclut que le fossé d'Othon devait séparer ces deux endroits, et se jeter ensuite dans la mer, ou le Hont actuel, entre Gaternisse appartenant au Franc de Bruges, et Botersande ou Wevelswale (4) situé à l'extrémité nord-ouest de Bouchaute (5). Puis, remontant vers l'origine du fossé, M. Warnkœnig fait remarquer qu'un canal, creusé de main d'homme, appelé le *Torrent des Châtelains* ou *Burggraven-*

(1) Notice citée du chanoine David, pp. 258, 267 et 278.

(2) « Ante pontem Sancti Jacobi usque in mare extensum ». L'expression *in mare* peut très-bien se justifier.

(3) Les villages de *Piete* et de *Hamere* sont indiqués sur la carte que M. Warnkœnig a ajoutée à son ouvrage. Le premier se trouve aussi marqué par le comte de Bylandt sur sa carte historique.

(4) *Gaternisse* et *Wevelswale* sont marqués sur la carte de M. Warnkœnig.

(5) Voyez encore d'autres détails dans Warnkœnig, T. II, p. 29.

Stroom (1), séparait, au sud-ouest, les métiers d'Assenede et de Bouchaute de la partie de la châtellenie de Gand relevant de la France. En outre, lorsqu'on se dirige vers le nord, en suivant la limite entre la commune d'Oost-Eecloo placée dans ce dernier métier, et celle de Lembeke qui en était exclue, c'est encore un fossé qui la forme depuis le Burggraven-Stroom jusqu'au territoire de Capryke (2). Au delà de ce village on retrouve, en quelques endroits, les vestiges de l'ancien canal ; mais il est impossible de le suivre plus au nord, tant à cause des ensablements qui ont dû l'encombrer, que des inondations successives dont l'effet immédiat est toujours de faire disparaître toutes les traces des délimitations humaines » (3).

Vifquain (4) soutient, à son tour, que l'Escaut, qui se dirige du midi au nord depuis sa source jusqu'à Gand, poursuivait jadis cette même direction de Gand vers le Braekman (5).

« Lorsqu'on remonte — dit Vifquain — aux sources les plus anciennes, aux plus vieilles cartes, lorsqu'on examine le niveau des terrains les plus bas des deux Flandres et la direction des cours d'eau, on ne peut se refuser à voir, dans un passé non très-reculé, les eaux de la Lys courir dans la direction de l'embouchure du Swyn (6), par cette vallée successivement alluvionnée, aujourd'hui à peine marquée, où coule la Lieve,

(1) Ce canal est bien indiqué sur la carte de Ferraris.

(2) Sur la carte de Ferraris, ce fossé se présente comme une continuation du Burggraven-Stroom, mais il est mal tracé.

(3) Notice citée du chanoine David, pp. 267 et 268.

(4) *Coup d'œil sur la situation hydrographique de la Belgique*, annexé à l'ouvrage de Vifquain intitulé : *Des voies navigables en Belgique*, Bruxelles, 1842.

(5) Vifquain, p. 14 (dans la note), dit que sur une carte de Pierre Verbiest de 1655 et 1656, on voit le cours de l'Escaut passant de Gand à Biervliet. Le chanoine David ignorait la valeur de cette carte ; « mais — dit-il — sur celles que le père Wastelain a insérées dans son ouvrage (pp. 2, 24 et 74 de l'édition in-8°), l'ancien cours de l'Escaut est indiqué à côté de celui que le fleuve suit aujourd'hui ».

(6) On donne ce nom à la baie qui forme aujourd'hui le port de l'Écluse, mais qui, au XII^e siècle, s'étendait jusqu'à Damme, au nord de Bruges. (V. Warnkœnig, T. II, p. 35.)

dernière trace plus que probable de l'ancien fleuve la Lys. On voyait alors l'Escaut se diriger, au moins en partie, directement vers le Braekman, dont les anfractuosités arrivaient encore, au temps de Charlemagne, jusqu'au bourg de Gand. Pourquoi la Dendre n'aurait-elle pas couru directement à la mer, avant que l'Escaut, se tournant vers Anvers, ne soit venu couper ce cours d'eau, ainsi que ceux de la Senne, de la Dyle et des Nèthes » (1)?

De ces opinions de Vredius, Des Roches, David et Vifquain, il résulte donc : qu'autrefois aucune voie d'eau de quelque importance ne reliait Gand à Termonde, et que, par conséquent, la rivière qui mouillait alors l'emplacement actuel de la ville d'Anvers, était la Dendre grossie par la Durme et le Rupel; que l'Escaut, arrivé de France jusqu'à Gand, continuait sa route vers le nord pour s'y jeter dans l'Escaut occidental, et que ce n'est que plus tard que le fleuve fut détourné de son embouchure, dévia à droite, et commença à couler de Gand à Termonde et de Termonde à Anvers. Vifquain attribue cette déviation de l'Escaut à une de ces grandes inondations qui ont changé si souvent les côtes de la Flandre. « N'est-il pas, en effet, très-probable — dit-il — que l'Escaut, gonflé des eaux de quelque déluge et de celles de la Lys, se trouvant subitement arrêté, par défaut de débouché, vis-à-vis de l'antique bourg de Gand, se sera jeté à droite, et, recoupant tous les petits fleuves descendant du Hainaut, du Brabant et du Limbourg, les aura entraînés avec lui à la conquête de son nouveau lit » (2)? Relativement à l'époque où serait survenu ce changement, le chanoine David s'exprime ainsi : « Il n'est pas étonnant que nous en soyons réduits à former de simples conjectures sur l'époque où l'Escaut a pris sa nouvelle direction. Toutefois on peut poser en fait qu'au vi^e siècle, alors que le fleuve servit de ligne de démarcation entre l'Austrasie

(1) Vifquain, ouvrage cité, page 14.

(2) *Ibidem.*

et la Neustrie, il suivait encore son ancien cours. On peut affirmer, en second lieu, qu'au temps de Charlemagne et jusqu'à la fin du ix^e siècle, le lit primitif existait encore et était encore navigable; mais il n'en résulte point qu'à cette époque, la rivière ne se fût pas déjà ouvert un lit secondaire, qui soit devenu bientôt après le principal, entraînant les masses d'eau vers Termonde, et abandonnant l'ancien lit à l'action envasante de la mer. En 843, le traité de Verdun, en désignant le fleuve comme limite entre la France occidentale et la France mitoyenne, a eu en vue l'Escaut primitif, tel qu'il avait servi en tout temps de frontière, et qui aura sans doute gardé son nom aussi longtemps que son ancien lit ne fût pas entièrement comblé par les sables. Enfin, il est permis de croire que, sous le règne de l'empereur Othon, les traces de l'ancien Escaut n'étaient pas totalement perdues, mais que déjà son lit, de Gand à Biervliet, tendait à se fermer et à faire disparaître la ligne de démarcation entre le royaume et l'empire; ligne qu'il a voulu rétablir par le creusement du canal auquel il a donné son nom » (1).

Sans admettre qu'à l'aide de l'Escaut, la ville de Gand communiquait directement avec la mer du Nord dans un temps si peu reculé que les premiers siècles de l'ère chrétienne; sans soutenir, avec Des Roches, que cette communication avait lieu « dans la direction vers le Sas de Gand », ni, avec David, dans la direction de la Fosse Othonienne, nous inclinons à croire qu'à l'époque quaternaire des temps préhistoriques, le fleuve trouvait son débouché principal dans le Braekman, comme Vifquain le pense, et qu'il suivait la direction dont nous allons indiquer les traces. A l'appui de notre thèse, nous n'invoquerons pas les documents historiques, que nous ne récusons pas cependant d'une manière absolue, mais nous ferons valoir plusieurs autres considérations, tirées de la nature des lieux, qui plaident en sa faveur. 1^o Les traces du

(1) Notice citée du charoine David, pages 280 et 281.

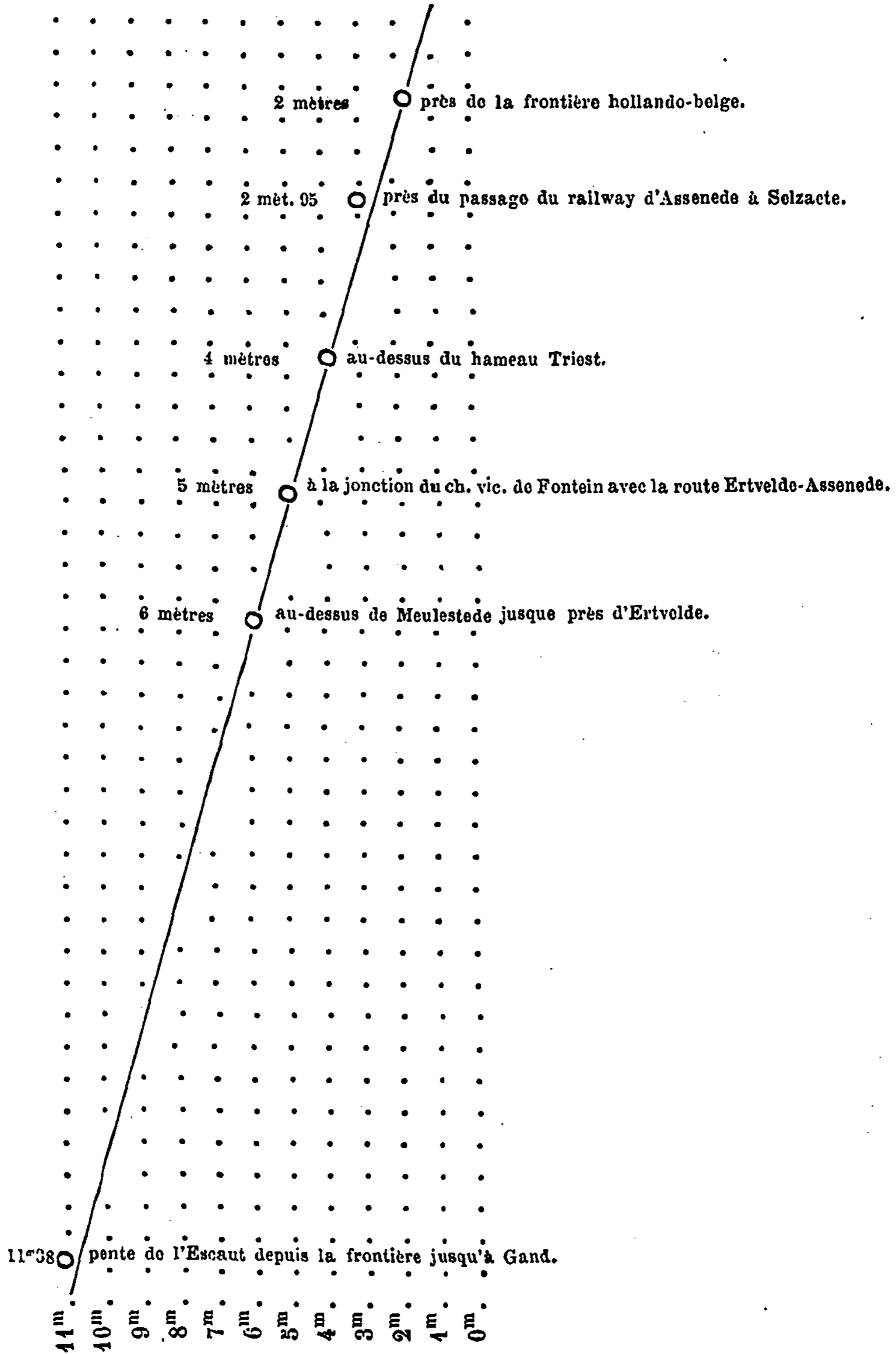
trajet vers le Braekman ne manquent pas : c'est, d'abord, l'existence même du Braekman, « qui s'avance sur la carte jusqu'à 22 kilomètres de Gand » (1); c'est ensuite celle, sous le Braekman, d'une crique qui en dérive, longue de 3 kilomètres, et qui descend jusque près de la commune d'Assenede; c'est encore celle d'un important ruisseau aujourd'hui canalisé, bordé de digues et longé de polders jusqu'à Assenede, et qui, sous les noms de Vliet, Watergang et Burggraven-Stroom, prend, au nord, son point de départ de la susdite crique, côtoie à l'est la commune d'Assenede, longe le chemin appelé Kloosterstraat, coupe le railway d'Assenede-Selzaete, suit la route pavée de Triest à Langerbrugge par Ertvelde, Cluysen et Wippelgem, se confond à Langerbrugge avec le canal de Terneuzen jusqu'à Gand, et qui, dans ce long parcours d'au delà 14 kilomètres, reçoit la Lieve, la Caele, ainsi que les eaux d'un grand nombre et d'une grande étendue de communes voisines. 2° Le plan d'écoulement des eaux s'incline du sud vers le Braekman : en effet, « depuis la frontière jusqu'à Gand — dit le général Renard (2) — la pente de l'Escaut est de 11^m,38 » ; au-dessus de Gand, dès que le canal de Terneuzen a dépassé la ligne de faite qui encaisse le bassin de la Durme et passe là par Meulestede, la première courbe de niveau traversant le canal de Terneuzen indique une élévation de 6 mètres; cette élévation, le long du ruisseau dont il a été parlé, se maintient par Langerbrugge, Keirbrug et Wippelgem, jusqu'à Cluysen et jusque près d'Ertvelde; au delà d'Ertvelde, après que ce même ruisseau a dépassé la partie septentrionale de la ligne de faite sus-mentionnée, l'élévation de 6 mètres reparaît au hameau Stoep; mais, à partir de ce point, le niveau ne fait plus que baisser rapidement vers Assenede, et d'Assenede vers le

(1) *Notes sur les variations de l'Escaut au XVI^e siècle*, par M. le lieutenant-colonel Wauwermans; insérées dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Anvers*, T. I, 2^e fascicule, page 160.

(2) *Supplément à la Belgique militaire* du 26 mai 1872, page 40.

Braekman, où, très-probablement, il devient celui de la mer (1). 3° La Lys, la Dendre, la Senne, la Dyle et la Gette,

(1) La coupe suivante rendra sensible la pente de Gand vers le Braekman :



en un mot, toutes les rivières comprises dans le bassin de l'Escaut, coulent du midi au nord jusqu'à leurs embouchures, conformément à l'inclinaison de ce bassin; l'Escaut même suit cette direction jusqu'à Gand : pourquoi ne l'aurait-il plus suivie au delà de Gand, le plan d'écoulement le poussant dans ce sens ?

L'opinion que nous sommes disposé à admettre, n'est point partagée par le général Renard (1), ni par Belpaire (2). Le premier — dit-on — « n'eut pas de mal à combattre cette théorie. Étudiant la carte, il montra l'existence d'une véritable crête de partage, formée d'une ligne continue en surélévation sur le sol, dirigée depuis Eecloo, par Ertvelde, Wachtebeke, Stekene, Saint-Nicolas vers Burght. Pour se rendre de Gand au Braekman, l'Escaut aurait dû recouper cette ligne, et nulle part on n'en trouve de traces » (3). « Un fleuve comme l'Escaut — dit le général lui-même — qui, durant des milliers d'années, aurait coulé à travers la Flandre septentrionale, aurait laissé une trace à jamais indestructible de sa présence ; et pourtant l'on n'en trouve nul vestige » (4). Cette objection ne nous paraît pas péremptoire. Disons d'abord, que la ligne d'élévation dont il est ici question, est la partie septentrionale de la crête qui circonscrit le bassin de la Durme, et non celui de la Lys qui, d'après la carte militaire au 1/160,000, est en dehors de la circonscription. Cette crête s'appuie, à l'ouest d'Eecloo, sur une autre crête qui forme la limite occidentale du bassin de l'Escaut : arrivée d'Eecloo à Saint-Nicolas, la première de ces crêtes, d'après la même carte militaire, se dirige vers Thiel-

(1) *Histoire politique et militaire de la Belgique*, par M. B. Renard, Brux., 1847, T. I, pp. 370 et 577.

(2) *Sur les changements subis par la côte d'Anvers à Boulogne*, mémoire inséré dans le tome VI des *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, 1827.

(3) *Notes sur les variations de l'Escaut au XVI^e siècle*, par M. le lieutenant-colonel Wauwermans, insérées dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Anvers*, T. I, 2^e fascicule, page 155.

(4) Renard, ouvrage cité, page 580.

rode, et non vers Burght ni vers la Tête-de-Flandre (1), comme il est dit, et, après avoir circonscrit le bassin de la Durme, elle va regagner, au nord-ouest de Thielt, la limite occidentale du bassin de l'Escaut. Cette même crête est formée, non par une roche cohérente, mais « par des monticules de sable » : c'est donc une « faible barrière », comme l'appelle le général Renard lui-même (2), et sa coupure par la vague en un jour de fureur, n'a donc pas dû être bien difficile. Sans parler des canaux de Gand-Terneuzen, de Langeleede, de Gand-Bruges, et d'un grand nombre de ruisseaux, qui tous l'ont traversée, la crête en question a été coupée à Thielrode par la Durme, entre Loobosch et le chemin de fer d'Anvers-Gand par la Vieille Leede (autrefois Bas-Escaut), et à Nevele par la Caele : à plus forte raison, elle a pu être coupée par l'Escaut à l'époque quaternaire, alors que ce fleuve avait un régime torrentiel. Ainsi que nous l'avons montré, les traces du trajet de l'Escaut vers le Braekman ne manquent pas : nous n'avons donc plus à revenir sur ce point. « Aucune chronique — objecte encore le général Renard — ne parle de l'inondation qui a dû amener un pareil changement, et ce silence, à mes yeux, décide seul la question, car cette inondation, pour produire un pareil cataclysme, aurait entraîné la destruction de Gand et d'une grande partie de la Flandre » (3). En réponse à cette objection, nous dirons : qu'à l'époque quaternaire, il n'existait encore ni ville de Gand ni chroniqueurs ; que, d'un événement arrivé dans les temps préhistoriques, on a pu perdre aisément le souvenir, comme on a perdu celui de la date où l'Escaut a changé.

(1) D'après la carte du Département de la guerre au 1/160,000, dressée en 1875, le lieutenant-colonel Wauwermans, dans ses *Notes sur les variations de l'Escaut au XVI^e siècle*, fait erreur, lorsqu'il avance que la crête en question se dirige de Saint-Nicolas vers Burght ; de son côté, le général Renard, dans son *Histoire* citée, pages 365 et 371, fait également erreur, lorsqu'il dit que la même crête se dirige à la Tête-de-Flandre.

(2) Renard, *Histoire* citée, pages 365 et 370.

(3) *Ibidem*, page 580.

son cours près de Bornhem; et que, si on veut absolument trouver des vestiges d'une grande inondation qui eût pu causer l'ensablement du lit primitif de l'Escaut et le creusement de son nouveau lit vers l'Orient, on les découvrira surtout le littoral du nord de la Belgique, et particulièrement entre Bouchaute sur la digue, Terneuzen, Hulst et Selzaete. « Si l'on examine les environs de Melle et de Wetteren — objecte finalement le général Renard — on s'aperçoit que leurs plateaux sont non-seulement plus élevés que le pays de Waes, mais le sol en est moins friable » (1). L'examen comparatif que nous avons fait sur la carte et sur les lieux, n'a pas confirmé cette assertion. Aucune de ces objections ne se maintient donc pas, et l'opinion de l'ingénieur Vifquain, appliquée aux temps primitifs, est soutenable. Elle a pour conséquence la nécessité d'admettre que, postérieurement à la formation des fleuves quaternaires, des causes spéciales, telles qu'une grande inondation ou la reproduction de torrents pluviaux, coexistant avec des situations topographiques nouvelles, aient fait dévier l'Escaut de son cours primitif en le dirigeant de Gand à Termonde et de là à Anvers, et qu'à la suite de cela, son trajet de Gand au Braekman, relégué en dehors du courant, se soit envasé peu à peu. Si la thèse est vraie, on doit dire que, primitivement, le pays de Waas était côtoyé au sud et à l'est, par les seules eaux de la Dendre, de la Durme et du Rupel, auxquelles se sont jointes, plus tard, les eaux de la Lys et de l'Escaut.

Le prolongement de l'Escaut de Gand jusqu'au Braekman, antérieur à l'invasion romaine et, par conséquent, au nom de *Dendermonde* et aux documents cités par Vredius, Des Roches, David et Renard, avait déjà disparu vers le premier siècle de notre ère, puisque, au livre 6, chapitre 33, de ses Commentaires, César nous apprend que, de son temps, l'Escaut se

(1) Renard, *Histoire citée*, page 580.

jetait dans la Meuse(1). Parmi les auteurs qui ont interprété ce passage des Commentaires, les uns supposent une altération du texte latin, et pensent qu'au lieu d'Escaut (*Scaldim*), il faut lire Sambre (*Sabim*), rivière qui coule effectivement dans la Meuse (2); les autres, tel que le général Renard, soutiennent « qu'un renseignement mal compris par César lui a fait commettre une erreur géographique, et que son texte ne mérite aucune croyance, puisque jamais l'Escaut n'a pu être un affluent de la Meuse » (3). « Pour que la jonction se fût faite — dit le général — il eût fallu fermer les deux grandes bouches de l'Escaut, et endiguer toutes les scorres depuis le Pays de Waes jusqu'aux bouches de la Meuse » (4). Nous pouvons difficilement admettre cette idée, qui est la base des raisonnements que le général apporte à l'appui de son opinion. La fermeture ou la non-fermeture des bouches de l'Escaut, l'endiguement ou le non-endiguement des scorres, nous semblent complètement indifférents à la jonction comme à la disjonction des deux fleuves. L'Escaut, aussi bien que le Rhin (5), pouvait très-bien détacher d'abord un bras latéral qui le reliât à la Meuse, et finir son cours en communiquant directement avec la mer par une ou deux bouches. Le texte latin n'exclut pas cette dernière communication : César se contente de constater

(1) « Ipse (*Cæsar*) cum reliquis tribus (*legionibus*) ad flumen Scaldim, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes ire constituit ». (*C. Julii Cæsaris commentarii de bello gallico, Lib. VI, cap. XXXIII.*)

(2) Voyez l'édition des Commentaires de César par Baron, Bruxelles, 1827. — Ces mêmes auteurs ont changé encore Mosa en Mosella, et au livre II, ch. 16, Sabim en Scaldim. « C'est en sollicitant doucement les textes — dit M. Van der Elst — qu'on leur fait dire ce que l'on veut ».

(3) Renard, *Histoire* citée, pages 300, 381 et 384.

(4) *Ibidem*, pages 380 et 382.

(5) « Au temps de César, le Rhin n'avait point une aussi triste destinée. Comme aujourd'hui, il est vrai, il s'appauvriissait du bras qui portait déjà le nom de Whaal; mais cette perte ne paraissait point avoir privé le fleuve lui-même de son importance : il conservait la rapidité de son cours jusqu'à la mer, et se divisait encore en plusieurs branches. Il se jetait dans l'Océan par plusieurs branches, formant ainsi de grandes îles dont la plupart étaient déjà habitées » (Renard, *Histoire* citée, p. 386.)

l'affluence de l'Escaut dans la Meuse, comme Pline se contenta, un siècle plus tard, de constater son affluence dans la mer. Si, d'une part, on réfléchit au lit de l'Escaut entre l'île de Tholen et Berg-op-Zoom, tel que ce lit devait être avant que les irruptions de la mer eussent transformé en îles le continent de la Zélande (1), et si, d'autre part, on replonge sous les eaux un grand nombre de localités, telles que Lage Zwaluwe, Willemstad et Princenland, jadis submergées, alors la Vieille Meuse devient si voisine de l'Escaut oriental, que l'on conçoit facilement qu'elle ait pu recevoir une partie des eaux du fleuve. Nous préférons donc nous rallier à l'avis de Vredius, Fabius, Lindanus, Des Roches, d'Anville, Belpaire, Kümmer, Dufour et de la plupart des savants, et admettre que César a bien voulu désigner l'Escaut et que le fait qu'il énonce existait réellement. Or, comme des deux branches de l'Escaut actuel, la branche orientale ou droite est la seule qui, passant entre Tholen et Berg-op-Zoom, ait pu communiquer alors avec la Vieille Meuse (2), il est permis d'en conclure qu'à l'époque de César, cette même branche formait seule le lit de l'Escaut et portait seule le nom du fleuve, tandis que la branche occidentale ou gauche, qui est le véritable Escaut de nos jours, n'en était alors qu'une crique ou une ramification, qui, plus tard, se sera approfondie pendant que la branche orientale ou droite, qui était l'Escaut de César, se sera en partie atterrie. « Ce grand changement — dit l'ingénieur Kümmer — est probablement le résultat de quelque débordement de la mer qui a triom-

(1) « Cæsar hoc flumen (*Scaldim*) suo tempore in Mosam influxisse dicit : quod nunc mirum, nisi accuratiùs dispicienti in mentem veniret, veterem inter insulam Tholensem et Brabantiae continentem alveum fuisse, ante vehementes illas Oceani irruptiones ; quibus immensum spatium hinc illic gurges hausit, effecitque ex continente eas insulas quæ nunc Zelandicæ, id est maris terræ, nuncupantur. Vlissingam certè ad annum DCCCCXXX Flandriæ continentem fuisse Marchantius auctor est ». (*Davidis Lindani Gandavensis de Teneræmonda libri tres*, p. 241.)

(2) La Vieille Meuse est un rameau qui se détache de la Meuse à Heusden (ou Oud Heusden), commune du Brabant septentrional.

phé des digues que la nature ou l'art avait opposées à sa violence; il peut être dû aussi à des endiguements dont les dispositions ont modifié la direction des eaux; il peut être encore la conséquence de l'envasement de certaines localités situées hors de l'atteinte des courants, et qui, gagnant journellement en relief comme en surface, auront fini par diriger ces courants de manière à favoriser l'atterrissement de l'ancien Escaut et l'approfondissement de la crique » (1).

La carte dressée par Vredius et complétée par Smallegange, nous montre qu'en 861, Walcheren et les deux Beveland n'étaient pas séparés des pays de Hulst et de Waas par la branche occidentale ou gauche de l'Escaut appelée le Hont. D'accord avec cette idée, on a longtemps soutenu que le Hont n'était, dans le principe, qu'un canal creusé, vers 949, par l'empereur Othon et nommé de lui fossé d'Othon (*Othonis fossa*) (2). Si tout cela avait été réellement ainsi, comme ces auteurs le pensent, on en conclurait nécessairement que les îles de Walcheren et de Zuid-Beveland auraient fait partie du continent de la Flandre jusqu'au x^e siècle. Mais cette conclusion est évidemment erronée, puisqu'il conste, par l'histoire de saint Willebrord écrite par Alcuin, que Walcheren formait déjà une île aux vii^e et viii^e siècles. Le Hont aura donc toujours été, dès le commencement, une séparation de continent et une rivière naturelle, mais de moindre importance. Il s'est élargi peu à peu vers 1200, et ne prit un fort développement que pendant l'inondation de 1377 qui submergea dix-sept ou dix-neuf villages du pays de Saftingen avec une partie de la seigneurie de Beveren, ou, peut-être, depuis l'inondation tout aussi terrible de 1175, ou depuis l'une et

(1) Kümmer, ouvrage cité, p. 6.

(2) Ce qui a pu donner lieu à cette erreur, c'est que, en 941, l'empereur Othon I^{er}, sous prétexte de mieux fixer les bornes de l'Empire, fit creuser un large fossé depuis le pont de Saint-Jacques à Gand jusqu'à la branche gauche de l'Escaut.

l'autre de ces deux inondations. D'abord chenal irrégulier et peu profond, il ne devint la grande branche de navigation que vers 1500 (1).

(1) Légende de la *Carte du littoral de la Flandre en 861*, annexée à l'ouvrage de M. P. Bortier, intitulé : *Le littoral de la Flandre au IX^e et au XIX^e siècles*.
